

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARNIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 7 JUIN 2011, À 20 H.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 3 mai 2011
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Vente pour taxes – Mandat notaire
 - 5.2 Vente pour taxes – Ordonnance de vente
 - 5.3 Vente pour taxes – Mandat pour enchérir et acquérir au nom de la Ville
 - 5.4 Engagements de la Ville – Projet domiciliaire « Le Boisé de Carnignan »
 - 5.5 Autorisation – Vente de terrain sous contrôle de justice
 - 5.6 Autorisation de signature – Acte de cession – Lot no 4 599 845
 - 5.7 Embauche – Étudiants moniteurs aux camps de jour
 - 5.8 Engagement de la Ville – Offre d'un terrain – Commission scolaire des Patriotes
 - 5.9 Déclaration de compétence de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu – Collecte et transport de matières résiduelles putrescibles municipales
 - 5.10 Compensation financière – Personnel cadre lors des mesures d'urgences
 - 5.11 Nomination – Représentant de la municipalité – Handi-Bus
 - 5.12 Politique – Traduction des documents émanant de la Ville
 - 5.13 Approbation et autorisation de signature – Protocole d'entente – Mise en place de talus
 - 5.14 Autorisation – Demande de subvention PIQM
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Déboursés du mois de mai 2011
 - 6.2 Dépôt – Rapport financier 2010 consolidé
 - 6.3 Petite caisse – Loisir
 - 6.4 Ouverture de l'enveloppe budgétaire – Projet d'aménagement de l'entrée, réception et comptoir de perception
 - 6.5 Transfert – Constitution d'un fonds pour fins d'acquisitions de terrains
- 7. SERVICES TECHNIQUES**
 - 7.1 Certificat de paiement – Acceptation provisoire – Ponceau chemin Salaberry – Cours d'eau des Trente
 - 7.2 Demande d'autorisation – Raccordement des conduites d'aqueduc et d'égout – Projet Carrefour Champêtre

- 7.3 Certificat de paiement – Acceptation définitive – Mise à niveau de la station d'épuration
- 7.4 Travaux d'urgence – Réfection du ponceau Grande-Ligne – Cours d'eau du Trait-Carré

8. URBANISME

- 8.1 Dérogation mineure 11-DM-04 – 1523, chemin Chambly
- 8.2 Dérogation mineure 11-DM-05 – 3227, rue Lareau
- 8.3 Dérogation mineure 11-DM-06 – 219, rue Olivier-Morel
- 8.4 Demande de permis soumis à un PIIA – 11-PIIA-07 – 1523, chemin Chambly
- 8.5 Désignation de noms de rues – Secteur « Le Boisé de Carignan »

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 10.1 Résolution – Remerciements – Mesures d'urgence
- 10.2 Demande d'aide financière – COVABAR
- 10.3 Demande de participation – Programme-souvenir 2011 de la Société d'Agriculture du Chambly Régional
- 10.4 Colloque 2011 – Table des préfets et élus de la Couronne Sud

11. ENVIRONNEMENT

- 11.1 COVABAR – Renouvellement de cotisation

12. LOISIRS ET CULTURE

13. RÉGLEMENTATION

- 13.1 Avis de motion – Règlement no 401-4
Règlement modifiant le règlement no 401 décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaires
- 13.2 Avis de motion – Règlement no 310-15
Règlement établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan
- 13.3 Avis de motion – Règlement no 372-2
Règlement modifiant le règlement no 372 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la ville de Carignan

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

- 15.1 Demande d'aide financière de la Société Nationale des Québécois de Chambly - Carignan – Fête Nationale

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

M^{me} Louise Lavigne, mairesse

M^{mes} Elena Sanchez, conseillère
Louise Bisailon Marcil, conseillère
Marguerite Roussel, conseillère
Hélène Hayeur Car, conseillère

MM. René Fournier, conseiller
Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général et Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE

Madame Louise Lavigne, mairesse, déclare la séance ouverte, il est 20 h.

11-06-180

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

11-06-181

4.1 Séance ordinaire du 3 mai 2011

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2011.

5. DIRECTION GÉNÉRALE

11-06-182

5.1 Vente pour taxes – Mandat notaire

CONSIDÉRANT l'offre de service de la notaire Me Lyne Darche;

CONSIDÉRANT que le greffier de la ville de Carignan doit donner un avis public du jour, de l'heure et de l'endroit où aura lieu la vente à l'enchère des immeubles conformément à l'article 513 L.C.V.;

CONSIDÉRANT que la description de certains immeubles devant faire l'objet d'une vente à l'enchère n'est pas conforme aux dispositions du Code civil du Québec pour permettre éventuellement l'inscription d'un acte relativement à un transfert de propriété en faveur des adjudicataires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

DE mandater la notaire Lyne Darche afin d'effectuer les recherches nécessaires à l'égard des immeubles à être vendus lors de la vente à l'enchère du 20 juillet 2011 et ce, conformément au Code civil du Québec;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire no 02-14000-412.

11-06-183

5.2 Vente pour taxes – Ordonnance de vente

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées proposée par le trésorier et entend ordonner au greffier de procéder à la vente pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 525 de la *Loi sur les cités et villes*, l'acquéreur, à l'expiration du délai d'un an après ladite vente, a droit à un acte de vente de la part du conseil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les ventes définitives pour ces lots;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ORDONNER au greffier ou en son absence au greffier adjoint de Carignan, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires, à l'enchère publique, le 20 juillet 2011 à 9 h et ce, à la salle du conseil de Carignan située au 2555, chemin Bellevue, les immeubles devant être vendus à l'enchère publique figurant à **l'annexe 1** de la présente résolution;

DE procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes selon les articles 513 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

QUE le conseil autorise la vente des lots adjudiqués lors des ventes pour non paiement de taxes du 20 juillet 2011;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout acte inhérent à la présente résolution.

5.3 Vente pour taxes – Mandat pour enchérir et acquérir au nom de la Ville

11-06-184

CONSIDÉRANT que Carignan peut enchérir et acquérir à la vente pour taxes qui aura lieu le 20 juillet 2011 conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

DE nommer le trésorier mandataire de Carignan, en vue d'acquérir pour et au nom de Carignan tout immeuble qui ne trouvera pas adjudicataire lors de la vente pour taxes du 20 juillet 2011 et devant se tenir à la salle du conseil au 2555, chemin Bellevue à Carignan;

QUE le mandataire ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

QUE le mandataire ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes dettes privilégiées d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

5.4 Engagements de la Ville – Projet domiciliaire « Le Boisé de Carignan »

11-06-185

CONSIDÉRANT les engagements nécessaires de la Ville dans le cadre de la demande d'autorisation du projet domiciliaire « Le Boisé de Carignan » dans le secteur de la carrière DJL, auprès du MDDEP;

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation soumise auprès du MDDEP en vertu de la LQE, article 32;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, relativement au projet de développement domiciliaire « Le Boisé de Carignan » – Travaux d'égouts, d'aqueduc et de voirie dans la Ville de Carignan;

QUE la Ville de Carignan s'engage à prendre possession des infrastructures urbaines de l'ensemble des rues lorsque les travaux seront complétés et ce en conformité au protocole à intervenir;

QUE la Ville de Carignan s'engage, lorsque les travaux seront achevés, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité du projet selon l'autorisation accordée par le MDDEP.

5.5 Autorisation – Vente de terrain sous contrôle de justice

11-06-186

CONSIDÉRANT le jugement rendu le 24 avril 2007 dans le dossier 07-018-12 en faveur de la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat datée du 12 février 2010 de monsieur Yan Lapointe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la vente du lot no 2 599 082 à monsieur Yan Lapointe au montant de 9 884,26 \$;

D'AUTORISER la radiation du solde des taxes municipales dues pour le matricule 1634-62-6592;

D'AUTORISER la mairesse et le greffier à signer pour et au nom de la Ville tout acte inhérent à la présente résolution;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste 02-19000-940.

5.6 Autorisation de signature – Acte de cession – Lot no 4 599 845

11-06-187

CONSIDÉRANT l'offre de cession du lot no 4 599 845;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acquisition par la Ville de Carignan du lot no 4 599 845;

D'AUTORISER la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer pour et au nom de la Ville l'acte de cession à intervenir;

D'AUTORISER la radiation du solde des taxes municipales dues pour le lot no 4 599 845;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste 02-19000-940.

5.7 Embauche – Étudiants moniteurs aux camps de jour

11-06-188

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Julie Paradis, responsable des camps de jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER comme employés étudiants à titre de moniteurs au service des loisirs pour la saison estivale 2011 :

- Mme Catherine Aubut
- Mme Ophélie Lacasse
- Mme Mylène Guinlat-Beauregard
- M. Alexandre Fréchette
- Mme Camille Roch
- Mme Marie-Pier Lacroix
- Mme Laurence Paradis-Surprenant
- Mme Catherine Perron
- M. Philippe Coutu-Hénault

Pour le service de garde :

- M. David Filippone

Comme accompagnatrice :

- Mme Rébecca Deslandes Brosseau

Le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés cols blancs et cols bleus, membres du syndicat canadien de la fonction publique section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70151-181.

5.8 Engagement de la Ville – Offre d’un terrain – Commission scolaire des Patriotes

11-06-189

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Carignan s’engage à fournir à la Commission scolaire des Patriotes un terrain d’environ 150 000 pieds carrés afin d’y ériger une école.

5.9 Déclaration de compétence de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu – Collecte et transport de matières résiduelles putrescibles municipales

11-06-190

CONSIDÉRANT que la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a déclaré compétence à l’égard du traitement des matières résiduelles putrescibles municipales qui proviennent de toutes les municipalités qui composent la MRC;

CONSIDÉRANT que cette compétence de la MRC lui permet de participer au projet de mise en place d’une usine de biométhanisation de concert avec les MRC de Marguerite-d’Youville et Rouville ainsi qu’avec un partenaire privé;

CONSIDÉRANT que le projet d’usine de biométhanisation a donné lieu à la constitution, par lettre patente, de la Société d’Économie Mixte de l’Est de la Couronne Sud (SÉMECS) qui aura pour fonction principale l’exploitation de l’usine de biométhanisation;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu que l'usine de biométhanisation sera en opération d'ici l'été 2013;

CONSIDÉRANT que la compétence de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu permettra à la Ville de Carignan d'acheminer les matières résiduelles putrescibles municipales à l'usine de biométhanisation;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a la responsabilité de mettre en place les modalités nécessaires à la collecte et au transport des matières résiduelles putrescibles municipales afin de les acheminer à l'usine de biométhanisation;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de consultation et d'échanges, plusieurs représentants municipaux ont indiqué qu'il devenait souhaitable que la MRC déclare compétence eu égard à la collecte et au transport des matières résiduelles putrescibles municipales;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan bénéficie d'un délai qui prendra fin au début du mois d'août 2011 pour se prononcer à ce sujet;

CONSIDÉRANT que la MRC pourra, par la suite, déterminer si elle déclarera compétence à l'égard de la collecte et du transport des matières résiduelles putrescibles municipales;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Carignan a pris connaissance de l'opportunité relative à la prise en charge par la MRC de la collecte et du transport des matières résiduelles putrescibles municipales;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Carignan indique à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu qu'il est favorable à ce que la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu déclare compétence eu égard à la collecte et au transport des matières résiduelles putrescibles municipales à être acheminées à l'usine de biométhanisation de la SÉMECS.

5.10 Compensation financière – Personnel cadre lors des mesures d'urgences

11-06-191

CONSIDÉRANT la résolution no 11-05-177 déclarant l'état d'urgence sur toutes les parties de son territoire affectées par les inondations causées par la crue printanière de la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT les heures supplémentaires travaillées par certains cadres afin d'assurer une veille 24 heures sur 24;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général d'accorder une indemnité en compensation des heures supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER une compensation financière de 900 \$ à messieurs Rémi Raymond et Martin Poirier ainsi que 1 200 \$ à Michel Hugron pour leur travail en dehors des heures normales de bureau;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-22300-141 et que lesdites sommes sont récupérables dans les programmes d'aide financière du Ministère de la Sécurité publique.

5.11 Nomination – Représentant de la municipalité – Handi-Bus

11-06-192

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un représentant de la municipalité qui pourra être présent lors de la prochaine assemblée générale annuelle d'Handi-Bus;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

DE nommer comme représentant de la municipalité monsieur Patrick Marquès, conseiller.

5.12 Politique – Traduction des documents émanant de la Ville

11-06-193

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de statuer clairement sur la documentation et/ou information à être traduite en langue anglaise;

CONSIDÉRANT la résolution no 09-03-92 statuant sur la traduction de certains documents émanant de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ABROGER la résolution no 09-03-92;

QUE seuls les documents et/ou informations émanant de la Ville concernant la santé et la sécurité des citoyens, soient traduits en langue anglaise et ce en format concis;

NONOBTANT le paragraphe précédent, les documents sur la taxation et l'évaluation foncière peuvent être traduits en langue anglaise uniquement pour les citoyens habitant à l'extérieur du Canada.

5.13 Approbation et autorisation de signature – Protocole d'entente – Mise en place de talus

11-06-194

CONSIDÉRANT que dans le cadre des travaux d'agrandissement des étangs aérés, la Ville désire procéder pour des fins d'esthétisme à l'aménagement d'un talus sur les côtés Nord et Est de son installation;

CONSIDÉRANT les représentations faites par l'administration de la Ville aux propriétaires des terrains adjacents aux étangs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le protocole d'entente établissant l'installation de talus sur une partie des lots numéros 2 601 073 et 2 601 071;

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général à signer pour et nom de la Ville ledit protocole d'entente.

5.14 Autorisation – Demande de subvention PIQM

11-06-195

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan mandate monsieur Jean-Hugues Gauthier de la firme BPR-Infrastructure inc. afin de présenter pour et au nom de la Ville une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour le projet de remplacement des conduites d'eau potable sur l'île Goyer;

QUE la Ville de Carignan s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

6. FINANCES

6.1 Déboursés du mois de mai 2011

11-06-196

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de mai 2011 pour un montant de 128 162,23 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de mai 2011, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 575 065,02 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Dépôt – Rapport financier 2010 consolidé

6.3 Petite caisse – Loisir

11-06-197

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir sur les lieux de l'argent liquide afin de transiger pour le camp de jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER une somme de 250 \$ afin de constituer une petite caisse pour le service de camp de jour;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 54-11100-000.

6.4 Ouverture de l'enveloppe budgétaire – Projet d'aménagement de l'entrée, réception et comptoir de perception

11-06-198

CONSIDÉRANT que le comptoir actuel de la réception de l'hôtel de ville s'avère inadéquat aux activités transactionnelles quotidiennes et n'est pas ergonomique;

CONSIDÉRANT la nécessité d'aménager adéquatement la salle d'attente et d'éliminer le rôle et la cartographie papier afin de les remplacer par un poste de consultation informatique;

CONSIDÉRANT qu'il a lieu de devancé le projet initialement prévu en 2012 au programme triennal d'immobilisation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'ouverture d'une enveloppe budgétaire de 46 600 \$ qui sera financée par une appropriation des surplus non affectés.

6.5 Transfert – Constitution d'un fonds pour fins d'acquisitions de terrains

11-06-199

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

DE transférer une somme de 75 000 \$ des surplus non affectés au poste 59-13100-588 afin de constituer un fonds permettant l'acquisition éventuelle de terrains.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1 Certificat de paiement – Acceptation provisoire – Ponceau chemin Salaberry – Cours d'eau des Trente

11-06-200

CONSIDÉRANT la résolution no 10-09-308 octroyant le contrat pour la réfection du ponceau du chemin Salaberry (cours d'eau des Trente) à l'entreprise Les Constructions M. Morin inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du chargé de projet ainsi que du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 8 543,76 \$ à l'entreprise Les Constructions M. Morin inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au règlement no 428-E.

7.2 Demande d'autorisation – Raccordement des conduites d'aqueduc et d'égout – Projet Carrefour Champêtre

11-06-201

CONSIDÉRANT la résolution no 11-02-39 autorisant la firme BPR-Infrastructure inc. à présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de réaliser le projet de construction des conduites de distribution d'eau, d'égout sanitaire et pluviaux de la nouvelle rue dans le secteur de la carrière DJL Carignan;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'analyse en cours par le MDDEP, il est requis de confirmer l'emplacement du raccordement des conduites au projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

DE demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs l'autorisation du raccordement des conduites d'aqueduc et d'égout entre le projet « Carrefour Champêtre » et la rue Lareau, et ce, en conformité avec les articles 3.2 b) et 3.2 g) de la politique de protection des rives, ne disposant d'aucun autre endroit disponible pour ledit raccordement.

11-06-202 **7.3 Certificat de paiement – Acceptation définitive – Mise à niveau de la station d'épuration**

CONSIDÉRANT la résolution no 09-05-195 octroyant le contrat pour la mise à niveau de la station d'épuration, phase 1 à l'entreprise Construction D.L.T. inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du chargé de projet ainsi que du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 55 683,05 \$ à l'entreprise Construction D.L.T. inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au règlement no 407.

11-06-203 **7.4 Travaux d'urgence – Réfection du ponceau Grande-Ligne – Cours d'eau du Trait-Carré**

CONSIDÉRANT les glissements de terrains provoqués par les fortes crues lors des inondations du mois dernier, au ponceau situé sur le cours d'eau du Trait-Carré au chemin de la Grande-Ligne;

CONSIDÉRANT la nécessité d'intervenir rapidement afin d'assurer l'utilisation sécuritaire dudit ponceau;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les travaux de réparation temporaire au montant de 23 672,48 \$ du ponceau du chemin de la Grande-Ligne ayant pour but de rendre le chemin sécuritaire jusqu'à sa réfection complète.

8. URBANISME

11-06-204 **8.1 Dérogation mineure 11-DM-04 – 1523, chemin Chambly**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure ayant pour effet de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachés, soit de chaque côté de l'allée d'accès menant à la propriété située su 1523, chemin Chambly, alors que la réglementation n'autorise qu'une (1) seule enseigne;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

DE refuser la dérogation mineure pour la propriété située au 1523, chemin Chambly.

11-06-205

8.2 Dérogation mineure 11-DM-05 – 3227, rue Lareau

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure ayant pour effet de régulariser l'implantation du bâtiment principal à 1,79 mètre de la limite latérale de propriété alors que la norme en vigueur exige une marge latérale minimale de deux (2) mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure visant la réduction de la marge latérale minimale à 1,79 mètre pour la propriété située au 3227, rue Lareau.

11-06-206

8.3 Dérogation mineure 11-DM-06 – 219, rue Olivier-Morel

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure ayant pour effet de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal vers l'arrière de façon à réduire la marge arrière à 7,98 mètres alors que la norme en vigueur exige une marge arrière minimale de 10 mètres, pour la propriété située au 219, rue Olivier Morel;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à la majorité :

Le conseiller Patrick Marquès vote contre.

DE refuser la dérogation mineure visant la réduction de la marge arrière à 7,98 mètres de la propriété située au 219, rue Olivier-Morel.

11-06-207

8.4 Demande de permis soumis à un PIIA – 11-PIIA-07 – 1523, chemin Chambly

CONSIDÉRANT la demande de délivrance d'un certificat d'autorisation visant l'implantation d'une nouvelle enseigne pour la propriété située au 1523, chemin Chambly;

CONSIDÉRANT que l'enseigne projetée répond aux critères et objectifs suivants :

- L'éclairage sera indirect en col de cygne posé au-dessus de l'enseigne
- Le support de l'enseigne sera en bois et s'harmonisera avec les bâtiments classés historiques

- L'aménagement paysager autour de l'enseigne permettra de marquer l'entrée du Village historique et mettra en valeur l'enseigne projetée;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à la majorité :

La conseillère Marguerite Roussel vote contre.

D'AUTORISER la délivrance du certificat d'autorisation visant l'implantation d'une nouvelle enseigne pour la propriété sise au 1523, chemin Chambly, tel que présenté sur le plan déposé daté d'octobre 2010;

8.5 Désignation de noms de rues –Secteur « Le Boisé de Carignan »

11-06-208

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la conception des voies de circulation du projet « Le Boisé de Carignan », il y a lieu de nommer ces trois (3) nouvelles voies de circulation;

CONSIDÉRANT le plan soumis par la firme Genivar, plan no 111-12943-00;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

DE désigner la rue identifiée par un A « Gérard-La Palme », la rue identifiée par un B, « Lyse-Marcil » et la rue identifiée par un C « Laurent-Monty », les trois (3) nouvelles voies de circulation du projet « Le Boisé de Carignan ».

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

10.1 Résolution – Remerciements – Mesures d'urgence

11-06-209

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remercier les différents organismes et ou intervenants qui ont généreusement offert leurs services, des repas, du matériel ou de la machinerie au personnel de la Ville lors des inondations;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Carignan offre ses sincères remerciements à :

- Marché Collin Métro de Chambly
- Home Dépôt Canada de Saint-Bruno
- Subway de Chambly
- Location Vidéotron de Chambly
- Auto H. Grégoire de Carignan
- Marché aux puces de Carignan
- Opron Construction de Boucherville
- Herbe & Neige de Saint-Basile-le-Grand
- Transport Mr Latreille de Chambly

et

OFFRE ses meilleures salutations aux entreprises qui ont offert un service de premier ordre pendant la crise :

- Construction DJL de Carignan
- Autobus Robert Itée de Saint-Basile-le-Grand
- R.H. Excavation inc. de Carignan
- Aquatech de Longueuil
- Tech-Mix de Varennes
- Excavation Gilles Desautels inc. de Carignan
- Entreprise C. Provost inc. de Rougemont
- Location Hewitt de Montréal
- Centre de rénovation Marcil de Carignan
- BMR (Ostiguy & frères) de Chambly
- Location d'outils Simplex de Saint-Jean-sur-Richelieu

Puis finalement un merci très particulier aux citoyens qui ont fait preuve de patience durant cette période difficile, ainsi qu'à celles et ceux qui ont prêté main forte à leurs voisins, parents et amis.

10.2 Demande d'aide financière – COVABAR

11-06-210

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Comité de concertation et de valorisation du Bassin de la rivière Richelieu dans le cadre de son tournoi de golf annuel;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER un montant de 150 \$ à l'organisme COVABAR dans le cadre de son tournoi de golf annuel;

D'AUTORISER l'organisme COVABAR à identifier au nom de la Ville l'un des 18 départs;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire no 02-11000-999.

10.3 Demande de participation – Programme-souvenir 2011 de la Société d'Agriculture du Chambly Régional

11-06-211

CONSIDÉRANT la demande de participation au programme-souvenir 2011 de la Société d'Agriculture de Chambly Régional dans le cadre de l'Exposition Agricole de Saint-Hyacinthe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER un montant de 75 \$ en guise d'inscription de la Ville de Carignan au programme-souvenir 2011 de la Société d'Agriculture de Chambly Régional dans le cadre de l'Exposition Agricole de Saint-Hyacinthe qui se tiendra du 28 juillet au 7 août 2011;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.4 Colloque 2011 – Table des préfets et élus de la Couronne Sud

11-06-212

CONSIDÉRANT l'invitation au colloque 2011 de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

DE procéder à l'inscription de la mairesse Louise Lavigne et de la conseillère Elena Sanchez au montant de 182,28 \$ au colloque 2011 de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-454.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 COVABAR – Renouvellement de cotisation

11-06-213

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion 2011-2012 de la Ville de Carignan au Comité de Concertation et de Valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) au montant de 150 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

12. LOISIRS ET CULTURE

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Avis de motion – Règlement 401-4

Règlement modifiant le règlement no 401 décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaires

11-06-214

Avis de motion est donné par le conseiller Patrick Marquès à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 401-4 modifiant le règlement no 401 décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaires.

13.2 Avis de motion – Règlement no 310-15

Règlement établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan

11-06-215

Avis de motion est donné par la conseillère Marguerite Roussel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 310-15 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan.

13.3 Avis de motion – Règlement no 372-2

Règlement modifiant le règlement no 372 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la ville de Carignan

11-06-216

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Bisailon Marcil à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 372-2 modifiant le règlement no 372 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la ville de Carignan.

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

15.1 Demande d'aide financière de la Société Nationale des Québécois de Chambly - Carignan – Fête Nationale

11-06-217

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Société Nationale des Québécois de Chambly - Carignan dans le cadre de la Fête Nationale qui aura lieu le 24 juin prochain à Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER un montant total de 300 \$ à la Société Nationale des Québécois de Chambly et Carignan;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

11-06-218

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 30.

Rémi Raymond
Greffier

Louise Lavigne
Mairesse